



MARATHON DE LA BIODIVERSITE

LE CHAFFAUT - CARMEJANE MARDI 19 MARS 2024











LES OBJECTIFS



Objectif général

Restaurer les corridors écologiques de la trame turquoise pour favoriser la circulation des espèces à travers la création de haies et de mares

Objectif opérationnel

Planter 10 km de haies et creuser 10 mares d'ici 2025

S'engager une dynamique à plus long terme de sensibilisation à la préservation et à la restauration des haies.

LES PRÉREQUIS



Trame turquoise

Les projets doivent s'inscrire dans la trame turquoise afin de favoriser les espèces animales associées

Les haies : de type champêtre associant à minima une dizaine d'essences différente sur 200 m linéaire minimum par projet

Les mares: sans bâche, alimentation naturelle, 150 m² de surface et 2,5 m de profondeur maxi. Non destinée à l'abreuvement des troupeaux ou l'arrosage.

Avec qui?

Agriculteurs, communes, particuliers

S'engager une dynamique à plus long terme de sensibilisation à la préservation et à la restauration des haies.

LES PARTENAIRES



Provence Alpes Agglomération maître d'ouvrage unique



Identification et accompagnement des porteurs de projet. Communication



Identification des attributaires



Expertise biodiversité et mares. Réalisation du diagnostic





Formation et accompagnement technique des porteurs. Définition des projets

LE PHASAGE



- 1. Etat des lieux et identification des enjeux
- 2. Animation et formation
- 3. Implantation des haies et creusement des mares
- 4. Evaluation et suivi

2022/2023: lancement du projet, diagnostic, mobilisation

2023/2024 : formation, accompagnement, premières campagne de plantations

2024/2025 : seconde campagne de plantations, creusement des mares, suivis agro écologique, évaluation

Ces différentes phases sont accompagnées d'actions de communication.

DIAGNOSTIC



Haies : réalisation en 2022 par le CEN PACA à partir des couches SIG suivantes :

- BD_haies (lignes)
- BD_hydro (lignes)
- BD_végétation (polygones)
- RPG 2020 (polygones)
- IZH 2014 (polygones)
- [Milieux potentiellement humides (raster)



DIAGNOSTIC

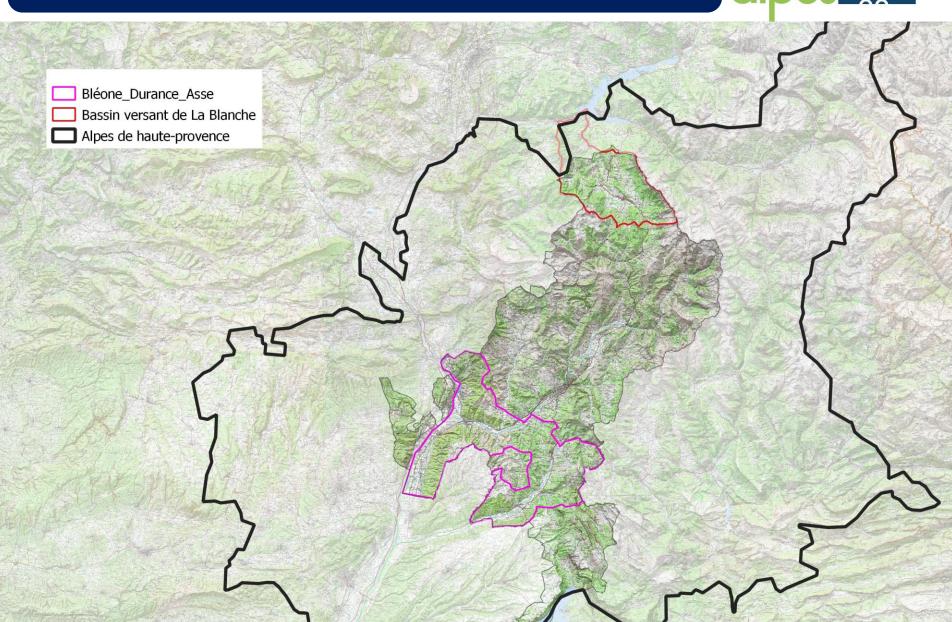


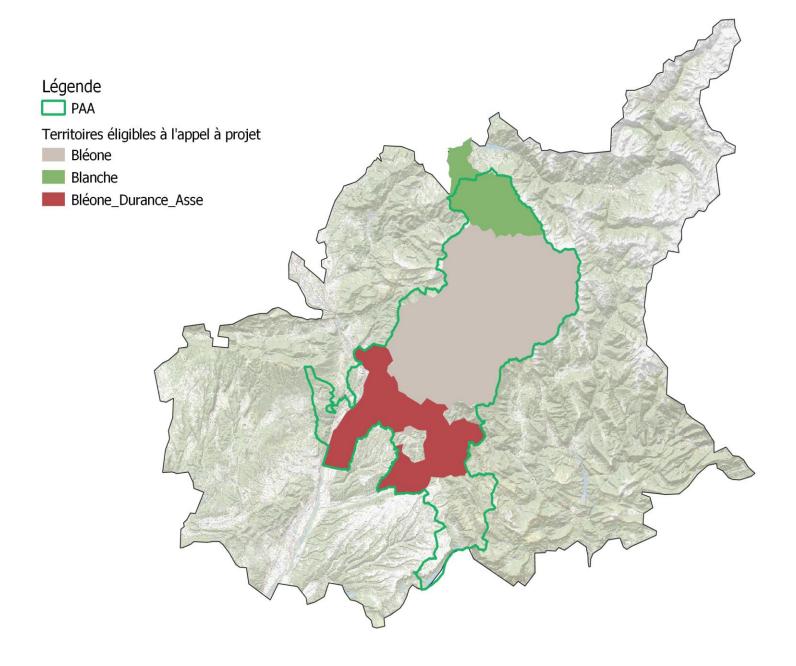
LES MARES

- Définition du programme national de recherche sur les zones humides (PNRZH) 2005
- Etendue d'eau permanent ou temporaire à renouvellement généralement limité de taille variable jusqu'à 5000 m² maxi
- Faible profondeur (2 m. maxi) qui permet un rayonnement solaire sur toutes les couches d'eau et permet au plantes de s'enraciner.

LES SECTEURS CIBLÉS







RÉALISATION HAIES



Formation par le GR CIVAM et Agroof mars 2023 et février

2024









Marathon de la Biodiversité

Bassin versant	Communes	Porteurs	Longueur totale		
Bléone		Paul Eric MOLL	192 ml		
	Le Chaffaut	Jardins partagés	214 ml		
		Lycée Carmejane	572 ml		
Asse	Beynes	Cyril JULIEN	179 ml		
Moyenne Durance	Les Mées	Nicolas TRABUC	949 ml		
	Les Mées	Jean-Richard BROCHIER	540 ml		
	Volonne	Stéphane JEZEQUEL	1 087 ml		
La Blanche	Seyne	Eliane MATHIEU	155 ml		

8 projets en 2023 pour un total de 3 888 ml de haies

VOLONNE PLATEAU DE ST ANTOINE





PLANTATIONS



Conditions météo favorables à la plantation entre début



1 km de haies à Volonne plantées par les élèves du lycée agricole de Carmejane Plateau de Saint-Antoine le 23 janvier 2024

PLANTATIONS



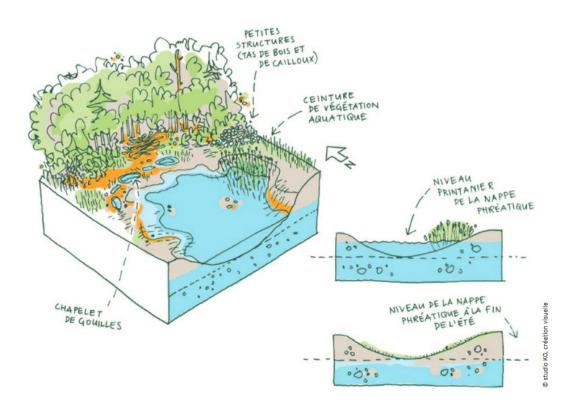


800 m de haies au Mées plantées avec les élèves du des écoles de la commune

LES MARES



Caractéristiques générales des projets :



- Alimentation par nappe
- 2,5 mètres maximum de profondeur
- > 150 m2 maximum
- Pentes douces
- Etanchéité naturelle

LES MARES



10 projets de création de mares par 7 porteurs de projets

Val de Bléone → 7 projets

Vallée de l'Asse → 1 projet

Vallée de la Durance → 1 projet

Vallée de La Blanche → 1 projet



Mare forestière à Seyne-les-Alpes

1 projet de restauration à l'étude en 2024 dans la vallée de La Blanche

BILAN MARES



Campagnes de sondage en avril 2023 par le CEN







BILAN MARES



Bassin versant	Commune	Propriétaire	Exploitant	Parcelle	Surface	Profondeur max.	Profondeur nappe	Volumes de terre à traités (dont foisonnement)	Occupation du sol	Présence dans l'IZH	Captage AEP publique	Présence en Natura 2000 ou autres périmètres à statut	Surface totale des projets par bassin versant (relative à la rubrique 33.10 de la loi sur l'eau)
Saint-Ju Bléone		Commune	EARL du Bas Astier	AB43	150 m²	2 mètres	1,50 mètres	145 m³	Culture fourragère	Oui	Non	Non	- 850 m²
	Le Chaffaut- Saint-Jurson	Lycée agricole de Carmejane	Lycée agricole de Carmejane	0E0179	150 m²	2 mètres	1,70 mètres	120 m³	Prairie naturelle	Oui	Non	Non	
		CEN PACA	EARL du Bas Astier	0A0001	150 m ²	1,50 mètres	71 cm	60 m ³	Roselière sèche	Oui	Non	Non	
		ONF	ONF (Forêt domaniale de Mallemoisson)	0A 519	100 m ²	2,50 mètres	1,50 mètres	240 m ³	Forêt	Oui	Captage « Les	Non	
				0A 519	100 m ²	2,50 mètres	1,50 mètres	240 m ³	Forêt	Oui	Paluds des	Non	
	Mallemoisson			0A 520	100 m ²	2,50 mètres	1,50 mètres	240 m ³	Forêt	Oui	Iscles » situé	Non	
	TATALICITIOS SOLI			0A 520	100 m ²	2,50 mètres	1,50 mètres	240 m³	Forêt	Oui	à 1,2 km (environ) en amont	Non	
Asse	Beynes	Cyril JULIEN	Cyril JULIEN	0F044	150 m²	2 mètres	1,80 mètres	100 m³	Friche	Non	Captage « Château Fruchier » situé à 60 mètres (environ) en amont	Non	150 m²
Moyenne Durance	Les Mées	Nicolas TRABUC	Nicolas TRABUC	0A1032	150 m²	2 mètres	1,50 mètres	120 m³	Culture fourragère	Non	Captage « Les Vergers » situé à 1,2 km (environ) à l'aval	Non	150 m²
La Blanche	Seyne-les- Alpes	Eliane MATHIEU	Eliane MATHIEU (à partir de novembre 2025)	0B0756	100 m ²	2 mètres	Alimentation par ruissellements de surface	120 m³	Prairie naturelle	Non (végétation indicatrice d'hydromorphie)	Non	Non	100 m²
TOTAL CREATION	5	7	7	10	1 250 m²								1 250 m²

LES MARES



2024

4 ONF: commune de Mallemoisson

1 Commune le Chaffaut

1 Les Mées : Nicolas Trabuc

1 Beynes : Cyril Julien

2025

1 Carmejane : lycée agricole

1 Cen PACA : Carmejane (le Chaffaut)

1 Seyne: Eliane Mathieu

1 Volonne: PAA

2^{ÈME} APPEL A CANDIDATURE



- > 2ème appel à candidature pour les haies le 16 octobre
- Clôture le 1^{er} décembre : 12 nouveaux porteurs
- > La commission d'analyse a retenu 9 nouveaux projets
- Formation les 26 et 27 février

LES CANDIDATS RETENUS



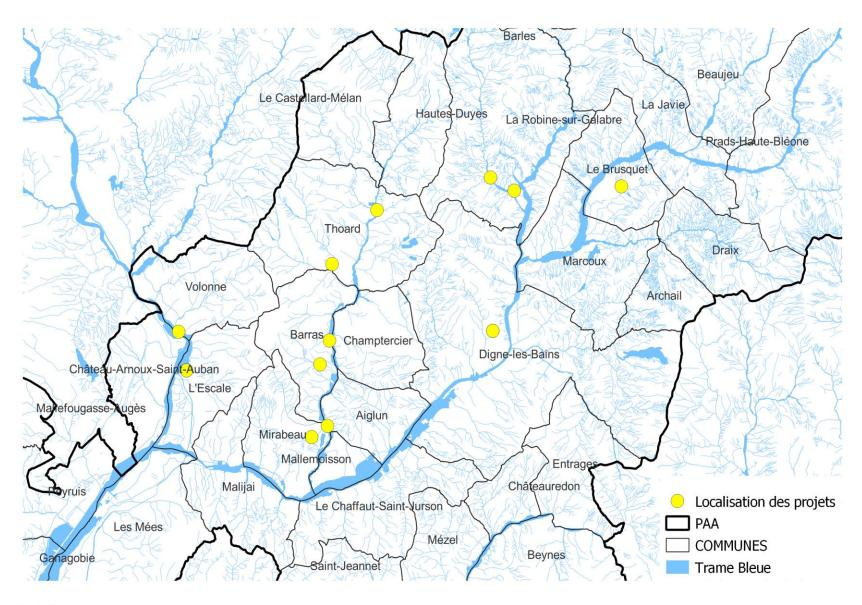
9 nouveaux candidats retenus

- > 5 dans la vallée des Duyes : 2 maraîchères, 1 éleveur ovin, 1 apiculteur, 1 éleveur volaille
- ≥ 2 à la Robine-sur-Galabre : 1 maraîchère et 1 éleveur de volaille
- ➤ 1 particulier au Brusquet
- > PAA sur la commune de l'Escale

Projets non retenus à étudier sur site : extension du camping de Château-Arnoux, un éleveur à Courbons et commune de Barras.

Localisation des haies





COÛTS



Financement sur 4 ans par l'Agence de l'eau à hauteur de 70 %

Pris en charge par PAA

Pour les haies

- ≥ 2 863 plants livrés pour 10 680 € soit 3 à 4 € en moyenne par
 plant
- ➤ Protections (paillage, tuteurs, gaines): 12 584 soit 4 € en moyenne par plant

Pour les mares : 4 à 5 000 € par mare pour le creusement

CONVENTIONNEMENT

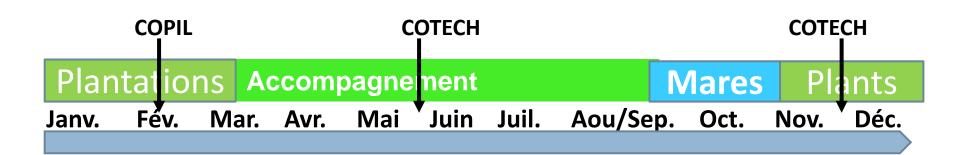


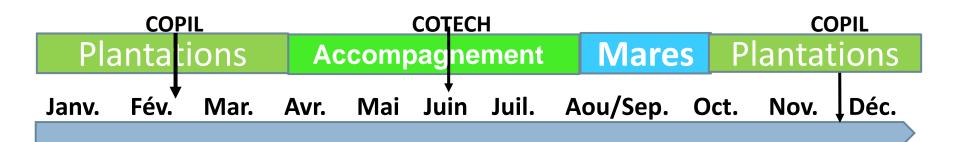
- Convention de 10 ans minimum entre PAA avec chaque porteur de projet
- Déclaration d'Intérêt Général pour les projets de haies et de mares chez les privés

DIG « Warsmann », selon les articles R.214-99 et R214-01 du Code de l'environnement

LE CALENDRIER







MERCI DE VOTRE ATTENTION



